



Diagnostic de Performance Energétique, la FNAIM salue la décision des Pouvoirs Publics

Depuis octobre 2010, **les Pouvoirs Publics ont engagé un plan de fiabilisation du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour le faire évoluer d'un simple outil de sensibilisation vers un outil plus précis.**

L'ampleur et la complexité de ces travaux ont entraîné le retard dans les procédures de validation des logiciels, étape indispensable pour pérenniser le dispositif, alors qu'il devait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013.

Dès le début du processus, la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM, qui a particulièrement contribué à la rédaction des textes, avait mis en garde de ce risque de succession de retards.

La FNAIM salue donc la décision des Pouvoirs Publics de décaler l'application des textes techniques au 1^{er} avril 2013. Elle est satisfaite que sa position mesurée ait été entendue.

Cette mesure a un double objectif :

- **Permettre aux diagnostiqueurs d'avoir le temps nécessaire** pour investir dans les logiciels bientôt agréés et pour s'approprier leurs nouveaux outils,
- **Ne pas semer la confusion chez les prescripteurs de diagnostics** alors que les outils de calculs ne sont pas tout-à-fait prêts.

Il est cependant regrettable que cette décision soit prise à seulement quelques jours de l'échéance.

La FNAIM, avec sa Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers, continuera à être force de proposition sur l'évolution de la réglementation pour en garantir une application pertinente, bénéfique tant aux consommateurs qu'aux diagnostiqueurs.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

Retrouvez toute notre actualité sur www.fnaim.fr et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android



Contact presse :

Galivel & Associés

Carol Galivel / Pascale Pradère – Tél : 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com